

Département de la Moselle
Communauté de communes de l'Arc Mosellan

COMMUNE DE BOUSSE

Plan Local d'Urbanisme



7 – Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Approbation du POS : 25 Septembre 1984
Prescription PLU : 18 Octobre 2004
Approbation PLU : 03 septembre 2008

Document approuvé

Date de référence : 03 Septembre 2008

Document annexé à la DCM du 03/09/2008
approuvant la révision du POS valant
transformation en PLU.

Reconduction du droit de préemption
urbain sur les zones U (urbaines) et
AU (à urbaniser). DCM du 03/09/2008.

Le Maire,
Charles BIRMAN, 



13, rue du plateau
54520 Laxou
Tél : 03 54 40 21 85 / fax : 03 83 57 98 05

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMUNE DE BOUSSE

L'ensemble des points développés ci après s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration du cadre de vie.

SOMMAIRE

Introduction

- 1- Maîtriser l'urbanisation de Bousse**
- 2- Promouvoir le développement commercial dans la commune**
- 3- Embellir et améliorer les espaces publics pour renforcer la qualité du cadre de vie.**
- 4- Valoriser les abords des infrastructures routières traversant le territoire par des traitements paysagers.**
- 5- Mise en œuvre du doublement de la véloroute Charles le Téméraire rive droite**
- 6- Prise en compte des économies d'énergie**
- 7- Préserver et renforcer le pôle de compétitivité**
- 8- Assurer la sécurité des piétons**

INTRODUCTION

A l'issue d'un diagnostic et d'une analyse de l'état initial de l'environnement, le projet d'aménagement et de développement durable exprime les éléments de projet communal. Ce document respecte les objectifs et les principes énoncés aux articles R 123-1 et R 123-3 du Code de l'Urbanisme. Les orientations communales favorisent ainsi le renouvellement urbain et préservent la qualité architecturale et paysagère du village.

1) Maîtrise du développement de l'agglomération de Bousse

La commune de Bousse se situe dans une zone attractive et bien équipée où la pression foncière est importante en raison de la dynamique transfrontalière liée à la présence du Luxembourg, de l'Allemagne et de la Belgique. Les enjeux en matière d'urbanisme sont considérables. Ils doivent donc être pris en compte afin de planifier le développement de la commune qui doit être réalisé de manière cohérente et maîtrisée.

Bousse est une commune qui a connu une forte croissance durant le début des années 2000 par un développement d'une vaste zone d'habitat, « la Clairière aux Cerfs » à l'est de la RD1.

L'urbanisation de Bousse se retrouve limitée à l'ouest par la Moselle et ses zones inondables, et à l'est du ban communal par un important espace boisée. Les grands projets d'infrastructures qui traversent le territoire (A32 et RD1) limitent les possibilités d'extension de la commune. 2 secteurs peuvent être envisagés pour l'extension, la 1^{ère} zone au nord, de part et d'autre de la RD1 et la 2^{ème} à l'est de la RD1 et au sud de la RD8 et de la « Clairière aux Cerfs ».

Dans un souci de maîtrise de sa croissance et de préserver ses espaces naturels, la municipalité a choisi d'établir un rythme de croissance de 25 à 30 logements par an. Pour pouvoir réaliser ce souhait, le PLU de Bousse établira un phasage des zones à urbaniser en classant les zones en 1AU et 2AU selon leur potentiel et leur situation.

2) Promouvoir le développement commercial dans la commune

Bousse occupe une place stratégique d'un point de vue commercial. La commune est située dans une zone résidentielle et proche d'axes routiers importants. Cette proximité va être renforcée grâce au projet de mise à 2x2 voies de la D1 contournant l'agglomération à l'Est du territoire.

Le développement commercial de Bousse aux abords des grands axes de communication permettra à la commune d'améliorer son image et de réduire l'aspect fortement résidentiel qu'elle possède actuellement. Le projet de PLU prévoit une zone située entre les habitations et le fuseau du tracé de la RD1 dédiée aux activités commerciales.

D'autre part, Bousse propose une diversité d'offres à la fois commerciale et de service principalement localisée au sein du noyau ancien (place de la République).

La présence des commerces témoigne du dynamisme de la commune et représente un atout en la rendant plus attractive.

Il s'agit de maintenir et de renforcer la présence des commerces et des services en cœur de ville, afin de favoriser la dynamique urbaine.

Ainsi, afin de répondre à un réel besoin local, l'offre en services médicaux s'est développée sur la commune. La création d'une maison médicale a permis l'installation de deux médecins, de trois infirmières, d'un kinésithérapeute et d'un psychologue.

3) Embellir et améliorer les espaces publics pour renforcer la qualité du cadre de vie

La qualité du cadre de vie de Bousse est l'une des priorités de la municipalité. Actuellement la commune est labellisée « ville fleurie » (deux fleurs).

Bousse possède de nombreux espaces publics qui sont des opportunités d'aménagement. La place de la République vient d'être entièrement remaniée. Cette place est un élément important de Bousse puisqu'elle représente le cœur de l'agglomération. Elle rassemble actuellement la plupart des commerces de la commune.

Des actions sont déjà menées et seront poursuivies pour améliorer le cadre de vie. Ainsi la commune a déjà pratiqué sur les axes principaux un effacement des réseaux sec (électricité et téléphone). Il est prévu de continuer cette action sur les autres rues dès que l'opportunité se présentera.

Les abords des écoles ont également été traités. Ils répondaient à un double objectif, assurer la sécurité des enfants et valoriser les abords des écoles.

Les nouveaux programmes d'urbanisation tel que « la clairière au cerf » appliquent déjà cette volonté de végétalisation et d'embellissement de l'espace public.

4) Valoriser les abords des infrastructures routières traversant le territoire par des traitements paysagers

Les infrastructures traversant le territoire de Bousse sont des éléments structurants l'agglomération de Bousse. La mise en valeur des abords des voies est essentielle pour préserver le paysage de la commune et son effet vitrine.

Les abords de l'actuelle RD1 sont déjà aménagés par une voie piétonne et des traitements paysagers de qualité. Ce type d'aménagement est à poursuivre dans le cas d'extension de l'urbanisation.

De la même manière, la concrétisation des projets d'infrastructures tels que l'A32 au Nord et la mise à 2x2 voies de la RD1 à l'Est devra faire l'objet d'un traitement paysager.

Cette volonté vise à préserver le cadre de vie des habitants de la commune d'un point de vue visuel et d'assurer une barrière naturelle contre les nuisances sonores.

5) Mise en œuvre du doublement de la véloroute Charles le Téméraire rive droite

La commune de Bousse profite du potentiel naturel qu'offrent les berges de la Moselle. Dans le cadre du projet de doublement de la véloroute « Charles le Téméraire rive droite », mené par la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, la commune prévoit l'aménagement d'un véritable parcours le long de la berge concernée. Des espaces publics de loisirs seront répartis à des points stratégiques du parcours.

6) Prise en compte des économies d'énergie

Aujourd'hui, les collectivités locales deviennent de vrais acteurs territoriaux de l'énergie, elles peuvent intervenir au cœur des processus de décision.

Ainsi, elles peuvent intervenir pour l'exploitation et la mise en valeur de ressources énergétiques locales, la création de filière de distribution (gaz, chaleur, bois..) ; pour privilégier la mise en place de solutions performantes en termes d'efficacité énergétique et de réduction des pollutions ; pour mettre en cohérence les choix d'organisation spatiale et les objectifs de maîtrise des consommations énergétiques.

Dans ce cadre, la commune de Bousse a décidé de travailler sur 2 points particuliers :

1-l'éclairage public et le traitement des espaces publics

Il s'agit à la fois de mener une réflexion sur les dispositifs d'économie d'énergie à mettre en place pour l'éclairage public mais aussi sur la qualité des ambiances et la sécurité des espaces en prenant en compte la suppression de pollution lumineuse.

2-les bâtiments publics

Il s'agit principalement de limiter les besoins en chauffage et en climatisation (isolation et solarisation du bâtiment, taux de vitrage, inertie lourde) ; de travailler sur la consommation des équipements (utilisation d'appareils électriques économes et performants, d'énergie renouvelable,...).

7) Préserver et renforcer le pôle de compétitivité

Les efforts conjoints entre la commune de Bousse et les entreprises ont permis la création d'un pôle de compétitivité « matériaux innovants, produits intelligents (MIPI) ».

Il s'agit de préserver et de renforcer ce pôle de compétitivité à travers le zonage et le règlement du PLU.

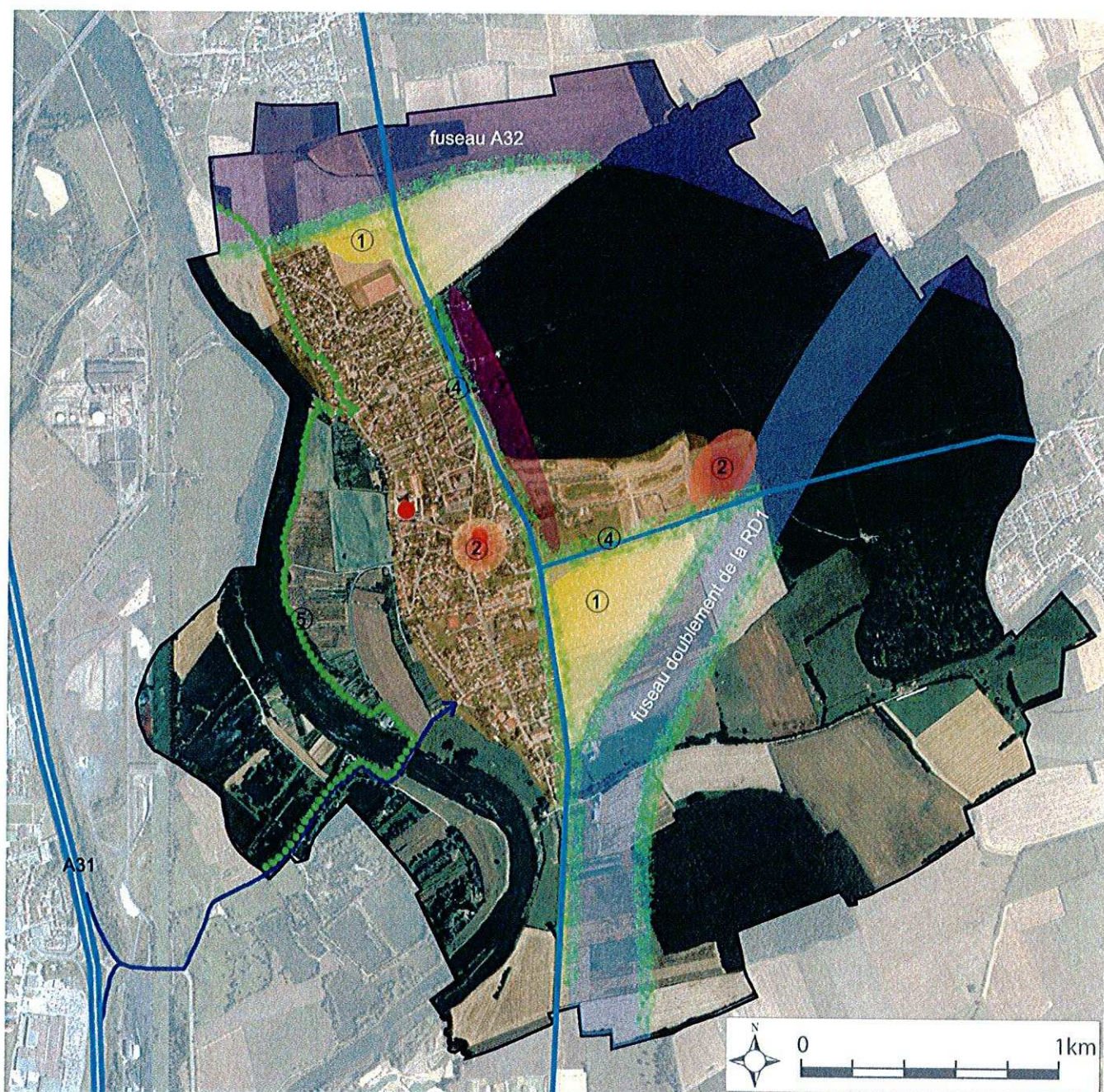
8) Assurer la sécurité des piétons

Des travaux ont été entrepris pour assurer la sécurité des piétons et en particulier des enfants devant se rendre aux écoles.

Les abords des écoles ont été remaniés pour assurer la sécurité des enfants. Des espaces de stationnement, environ 120 places, ont également été créés pour éviter l'engorgement des véhicules devant les écoles.

Les projets récents tiennent également compte de cette volonté forte. Ainsi, un passage piéton souterrain a été créé entre la clairière au cerf et le noyau ancien de la commune pour franchir la D1.

De même, lors de la réhabilitation de la place de la république, la commune a souhaité instaurer une zone "30". Ce dispositif permet aux piétons d'être en sécurité et de profiter des commerces qui se situent sur la place.



Date de référence
14 Juin 2007

Commune de Bousse Projet d'Aménagement et de Développement Durable



13, rue du Plateau
54 520 LAXOU

- 1 Maîtriser l'urbanisation de Bousse
- 2 Promouvoir le développement commercial dans la commune
- 4 Valoriser les abords des infrastructures routières traversant le territoire par des traitements paysagers
- 5 Mise en oeuvre du doublement de la véloroute Charles le Téméraire rive droite
- 7 Préserver et renforcer le pôle de compétitivité